



Les mots des maires

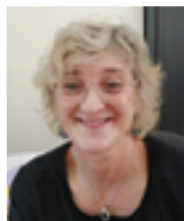


Nous nous dirigeons vers le tout électrique et pour compenser les énergies fossiles trop polluantes, l'éolien nous paraît être, aujourd'hui, la solution la mieux adaptée. Par délibération en date du 9 juin 2022, votre conseil municipal a donc validé le projet d'implantation de 2 à 4 éoliennes sur le territoire d'Achery, proposé par la société wpd.

Un comité de suivi commun pour les communes de Mayot et Achery est également mis en place pour échanger et discuter des différentes étapes du projet et sera force de proposition sur les futures mesures d'accompagnement en faveur de chaque commune.

Les retombées financières ont évolué favorablement et permettront d'entrevoir de nouveaux investissements. En regard des délais d'obtention des différentes autorisations, ces nouvelles éoliennes ne devraient pas voir le jour avant 2027.

M. LEGARD Maire d'Achery



Suite à un avis favorable du conseil municipal, nous avons opté pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. L'énergie éolienne a de nombreux avantages dont, par exemple, le fait d'être une énergie 100 % naturelle et durable. De plus, dans un contexte énergétique et géopolitique de plus en plus compliqué, elle produit de l'électricité localement, sur le territoire français.

L'éolien est aujourd'hui une des énergies les plus compétitives et représente l'avenir. Des ressources financières supplémentaires pour la commune pourraient découler de ce projet. De plus, des mesures d'accompagnement en faveur du village, comme un projet de réhabilitation de l'étang communal, pourront être développées en parallèle du projet éolien.

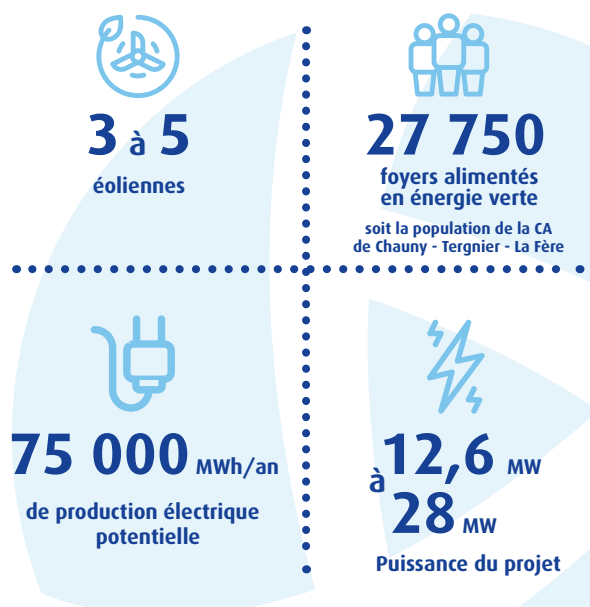
Mme BLANCHARD Maire de Mayot



Zone d'implantation potentielle
Vue depuis la route d'Anguicourt à Achery

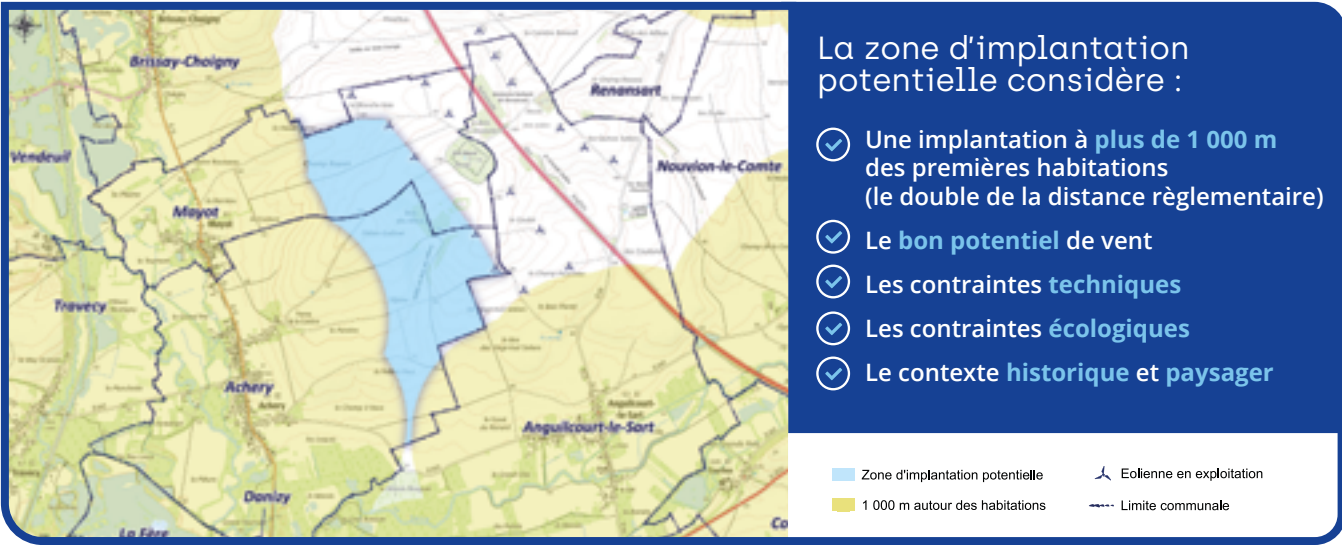
► **Le projet :**
une extension dans la
continuité du parc existant

Les chiffres clés du projet



Une zone intégrée au territoire local

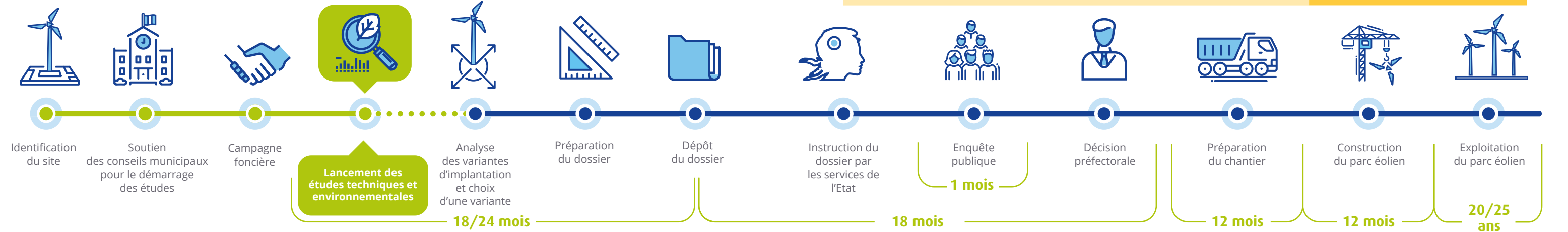
La zone d'implantation potentielle (ZIP) d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



HISTORIQUE DU PROJET



LES ÉTAPES DU PROJET



La démarche environnementale et sociale du projet

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, écologie, biodiversité, activités humaines, géologie ...

Durant environ 18 mois, des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants afin d'analyser les interactions et différents enjeux potentiels avec le projet. Ces études sont réalisées dans un périmètre plus large que la zone d'implantation potentielle afin de prendre en compte tous les enjeux. Ces expertises permettent de confirmer la faisabilité technique du projet. En fonction de leurs résultats, et de la concertation, une implantation pourra être définie en adéquation avec les spécificités du territoire local.



Installation d'un mât de mesure temporaire

wpd va mettre en place mi-février 2023 un mât de mesure pour une durée d'un an. Les résultats permettront de mieux connaître la fréquentation du site par les chauves-souris et de définir avec précision les espèces présentes. Le mât de mesure permettra également de collecter des données de vent pendant un an qui serviront à affiner le potentiel éolien du site et permettront de le dimensionner finement.

Le comité de suivi éolien

Suite à la distribution par les mairies d'un flyer dans les boîtes aux lettres des habitants d'Achery et Mayot en décembre dernier, un comité de suivi éolien a été constitué. Il est composé des maires, de membres des conseils municipaux et de plusieurs habitants des communes d'Achery et Mayot. Ce groupe de travail permettra d'assurer le lien entre le projet éolien d'Achery-Mayot et les communes. Les membres auront ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participeront à son élaboration avec wpd. Le comité de suivi éolien s'est réuni pour la première fois le 24 janvier 2023 et se réunira régulièrement au fur et à mesure de l'avancement du projet.



2ème réunion en juin 2023



Le volet écologique nécessite les compétences d'écologues spécialisés dans l'étude et l'évaluation des milieux naturels.

Ils étudient les oiseaux, les chauves-souris, la flore, la faune terrestre sur un cycle écologique complet. Cette étude dure en moyenne 12 mois et permet de définir les sensibilités du site et ainsi d'établir les zones favorables à l'implantation d'éoliennes dans le respect de la biodiversité locale. A Achery et Mayot, c'est le bureau d'études indépendant Ecosphère qui lancera les études sur le terrain en mars 2023.



La plus-value d'un projet éolien sur votre commune



Ne pas jeter sur la voie publique



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés en France.

wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Limoges et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

AGENDA

Printemps 2023

- ➔ Permanences publiques d'information en mairies d'Achery et Mayot

Juin 2023

- ➔ Deuxième réunion du comité de suivi éolien (réservée aux membres)

Début 2024

- ➔ Second bulletin d'information

Des événements pédagogiques seront organisés au cours de l'année et vous seront communiqués ultérieurement.



Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue, 92100 Boulogne Billancourt



01 41 31 09 02



projetacherymayot@wpd.fr

www.wpd.fr

Papier recyclé